



SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
FINANCES  
PUBLIQUES

SAVOIE

## **CAP B DU 07/11/19 RECONVOQUE LE 13/11/19**

125 candidats du département pouvaient prétendre à postuler car ils remplissaient les conditions statutaires .

25 candidats ont décidé de se présenter à la liste d'aptitude.

Mais seulement 17 candidats disposaient de l'aptitude confirmée ; une des conditions nécessaires à remplir pour que le dossier puisse être examiné par la CAP ( argument évoqué par la Présidente de la Cap ) .

**FO DGFIP 73 déplore une fois de plus la baisse continue des promotions.**

En effet , seulement 3 candidats pouvaient être promus, à pouvoir bénéficier de la liste d'aptitude comme l'an passé . ( voir notre déclaration liminaire ci- jointe )

Selon la présidente de la CAPL, les conditions à remplir sont :

- tableau synoptique ( être côté 15 ou 16 )
- qualités des appréciations portées sur le CREP ( compte- rendu de l'évaluation professionnelle )

-avoir la mention aptitude confirmée

- un excellent avis développé par votre chef de service , c'est à dire la projection qu'il se fait de vous voir , en tant que futur contrôleur , à exercer les nouvelles fonctions et missions dévolues à un agent de catégorie B .

**La présidente de la CAPL a donc proposé et classé 4 candidats .**

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter vos représentants du personnel :

- Jean Jacques PEYRONNEL  
CFP OPAC SAVOIE

Laurent WATTIAUX  
DDFIP SAVOIE , service dépense

Vote :

POUR : CFTC

CONTRE : **FO** et Solidaires

LA CGT n'ayant pas pris part au vote

**\*FO a voté contre pour les raisons suivantes :**

**La trop grande subjectivité de l'avis du chef de Service ainsi que la non prise en considération du niveau régulier du tableau synoptique .**